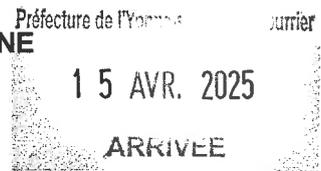


AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2025-13

Portant approbation du budget primitif 2025



Date de convocation : 14/03/2025

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;

Excusés

- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- M. Dominique CHARPENTIER, Commune de Saint-Fargeau ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Gilles SACKEPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;

Excusés

- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence technique départementale de l'Yonne ;

Vu l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2024 de **24 401,57 €** et l'excédent d'investissement constaté au 31/12/2024 de **3 705,00 €**, ce qui porte l'excédent au titre de l'année 2024, toutes sections confondues, à **28 106,57 €** ;

Vu l'excédent antérieur reporté par délibération n° CA-2024-08 de **330 299,37 €** ;

Vu l'arrêté n°DAJ_2025_091 du 31/01/25, portant désignation de Monsieur Jérôme DELAVault Conseiller Départemental de Briennon-sur-Armançon pour représenter le Président du Conseil Départemental de l'Yonne au sein l'Agence Technique Départementale ;

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 de **354 700,94 €** ;

Vu l'excédent d'investissement cumulé de **2 137,50 €** repris au budget 2025 au compte 001 ;

Vu l'affectation de la somme de **354 700,94 €** au budget primitif 2025 en recettes de fonctionnement au compte 002, par délibération n°CA-2025-12 ;

Considérant la proposition de maquette du budget primitif 2025 s'établissant à **1 040 573,51 € pour la section de fonctionnement** ;

Considérant la proposition de maquette du budget primitif 2025 s'établissant à **2 850,00 € pour la section d'investissement** ;

Considérant l'article 14 des statuts qui dispose que « le Conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Agence [...], il délibère notamment sur [...], l'approbation des comptes » ;

Considérant que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration,

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** à l'unanimité par section et par chapitre la proposition de budget primitif 2025, jointe en annexe.

Auxerre, le **10 AVR. 2025**
Le Président
du Conseil d'administration de
l'Agence technique départementale

Jérôme DELAVault

Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>.

– Transmis au représentant de l'État le : **15 AVR. 2025**

– Notifié aux intéressés le : **15 AVR. 2025**

Annexe n° 1 à la délibération n° CA-2025-13

DEPENSES			MONTANTS	RECETTES			MONTANTS
FONCTIONNEMENT	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	81 120,00 €	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		114 541,27 €
	60632	Fourniture de petits équipements	500,00 €	705	Etudes (A.M.O)		214 541,27 €
	60636	Habillage et vêtements de travail	800,00 €				
	6064	Fournitures administratives	1 000,00 €				
	60668	Autres produits pharmaceutiques	300,00 €				
	6066	Autres matières et fournitures	200,00 €				
	611	Contrat prestation (Cosoluce, SVP, Khéox, Ideasco, Premlag)	12 200,00 €				
	62676	Location immobilière	0,00 €				
	62678	Location mobilière (véhicules)	26 500,00 €				
	62678	Location mobilière (informatique)	22 300,00 €				
	62678	ANDATO	30,00 €				
	6166	Autres primes assurance professionnelle	3 800,00 €				
	6182	Documentation générale et technique (gazette, Yonne Réput)	1 400,00 €				
	6184	Autres formations (frais de formation)	4 000,00 €				
	6188	Autre frais divers	308,00 €				
	6233	Foires et expositions	100,00 €				
	6236	Catalogues, imprimés et publications	1 850,00 €				
	6238	Divers	200,00 €				
	6251	Voyage, déplacement et missions (frais de déplacement)	2 500,00 €				
	6261	Frais d'affranchissement	50,00 €				
	6263	Frais de nettoyage des locaux	2 700,00 €				
	12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	957 460,00 €	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		321 331,30 €
	6218	Autres personnels extérieurs	4 000,00 €	7473	Cotisation départementale		50 000,00 €
	6331	Versement mobilité	3 260,00 €	74746	Cotisations Communes		176 948,56 €
	6332	FNAL URSSAF	490,00 €	74759	Cotisations Communautés de Communes		83 772,50 €
	6336	Cotisations CNFPT et CDG 89	12 380,00 €	74758	Cotisations syndicats		30 610,24 €
	6339	Autres impôts, taxes et vers. assimilés sur rémunérations (Solidarité)	1 460,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION		250 000,00 €
	64111	Rémunération principale	389 200,00 €	75738	Autres (Subvention annuelle de fonctionnement - CD 89)		250 000,00 €
	64112	Supplément Familial de Traitement	1 050,00 €				
	64118	Indemnités Forfaitaires	156 240,00 €				
	64131	Rémunération URSSAF IRCANTEC Contractuel	90 270,00 €				
	64132	Supplément Familial de traitement non TIT	980,00 €				
	64138	Indemnités Forfaitaires NON Titulaires	19 820,00 €				
	6461	URSSAF	88 850,00 €				
	6463	Cotisations aux caisses de retraites	143 260,00 €				
6465	Cotisations pour assurance du personnel	33 470,00 €					
6468	Versement FNC du supplément familial de traitement	1 900,00 €					
6468	Autres charges (chèque déjeuner + CMAJ)	21 000,00 €					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00 €	78	REP SUR PROV POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS		0,00 €	
65688	Charges diverses de gestion courante DGFIP et TVA CTS	10,00 €	7817	Rep. Sur prov pour dépréciation actifs circulants		0,00 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €					
673	Titre annulé (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €					
68	DOT AUX PROV POUR DEPRE. DES ACTIFS CIRCULANT	271,01 €					
6817	Dot aux prov pour dépré des actifs circ	271,01 €					
0 42	AMORTISSEMENTS (ORDRE)						
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	712,50 €					
6811	Dotations aux amortissements des immo. corporelles et incorporelles	712,50 €					
6816	Dot aux prov pour dépré des invest incor	0,00 €					
6817	Dot aux prov pour dépré des actifs circ	0,00 €					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	062	RESULTAT REPORTE		354 700,94 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 040 573,51 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 040 573,51 €
INVESTISSEMENT	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €
	2051	Site Internet	0,00 €	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE		0,00 €
				1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00 €
				0 40	AMORTISSEMENTS (ORDRE)		
				20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00 €
				2051	Autres immobilisations incorporelles		0,00 €
				28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		712,50 €
				2805	Autres immobilisations incorporelles		712,50 €
				48	DEPRECIATIONS DES COMPTES DE TIERS		0,00 €
				4962	Dépréciations des comptes de débiteurs divers (non budgétaire)		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			0,00 €	061	RESULTAT REPORTE		2 137,50 €
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 850,00 €	

Annexe n° 2 à la délibération n° CA-2025-13

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget primitif 2025	1 040 573,51 €	1 040 573,51 €
Dont			
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		0,00 €
	002 – Résultats de fonctionnement reportés		354 700,94 €
Total de la section de fonctionnement		1 040 573,51 €	1 040 573,51 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du budget primitif 2025 (y compris le compte 1068)	0,00 €	2 850,00 €
Dont			
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	2 137,50 €
Total de la section d'investissement		0,00 €	2 850,00 €